

N° CP 6^e/129-06
Séance du 10 NOV. 2006

**CONSTRUCTION NEUVE, RENOVATION OU EXTENSION DE BATIMENT
EXISTANT DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS
D'ELEVAGE (PMBE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

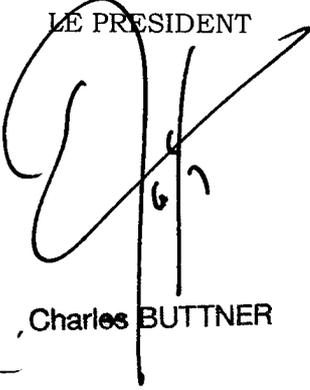
- ❖ accorde un total de subvention de 169.069,55 € pour la construction, rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), aux exploitants ci-dessous :
 - GAEC DES PEUPLIERS à LARGITZEN 12.034,20 € (bâtiment 11.997 € - intégration paysagère 37,20 €)
 - EARL FERME MEYER à HOLTZWIHR 5.518,04 €

- GAEC FERME OSER à KOESTLACH 16.670 €
- EARL KOENIG Jean-Pierre à BOLLWILLER 10.854,86 € (bâtiment 10.710 € - intégration paysagère 144,86 €)
- GAEC DES PRES à MUESPACH 25.712,78 € (bâtiment 25.434 € - intégration paysagère 278,78 €) – *Convention jointe*
- GAEC DU BERGENBACH à ODEREN 17.775 €
- GAEC HAENNIG André à GOMMERSDORF 11.997 €
- GAEC FERME LAURENT à FRELAND 18.330 €
- SCEA GUTKNECHT à FRANKEN 11.997 €
- TROMMENSCHLAGER Roger à DOLLEREN 26.093,10 € (bâtiment 19.695 € - intégration paysagère 6.398,10 €) – *Convention jointe*
- GAEC CHEZ MATHIEU à KNOERINGUE 12.087,57 € (bâtiment 11.997 € - intégration paysagère 90.97 €)

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204/2042F74

- autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer les deux conventions jointes en annexe concernant le GAEC DES PRES à MUESPACH et M. TROMMENSCHLAGER Roger à DOLLEREN.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet	4.5.2011
Publication	1.7.2011

Pour le Président du Conseil Général
par délégué



Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre
.....abstentions